



2026-02-09

**PRISE D'ACTE ATTRIBUTION CAO**

**MARCHÉ N°2025-040DAG**  
**Fourniture, livraison et installation de mobilier de bureau**

## Objet de la consultation

Le présent marché a pour objet la fourniture, la livraison et l'installation de mobilier de bureau.

**Type de marché :** Accord-cadre de fournitures courantes et de services.

**Durée :** L'accord-cadre est conclu pour une période initiale de 24 mois. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 1. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues est de 48 mois.

**Mode de passation :** La procédure de passation utilisée est l'appel d'offres ouvert. Elle est soumise aux dispositions des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2162-2 à R.2162-5 du Code de la commande publique.

**Technique d'achat :** L'accord-cadre avec maximum est passé en application des articles L2125-1 1°, R. 2162-1 à R. 2162-6, R. 2162-13 et R. 2162-14 du Code de la commande publique. Il donnera lieu à l'émission de bons de commande.

Les prestations seront rémunérées par application aux quantités réellement exécutées des prix unitaires fixés dans le bordereau des prix et le catalogue du fournisseur.

## Modalités de publicité

### Publicité

AAPC – Avis publié le 16 décembre 2025 sur les supports suivants :

- Profil acheteur AWS
- BOAMP (Avis n°25-138113)
- JOUE (Avis n°837474-2025)
- Site internet de la CAB

**Date et heure limites de réception des candidatures et des offres :** Vendredi 16 janvier 2025 à 13h00.

**4 plis** ont été reçus :

N° du pli	Société	Adresse
1	EMMANUELLI BUREAUTIQUE MICRO INFORMATIQUE	20620 BIGUGLIA
2	TRACORS	20620 BIGUGLIA
4	AME CORSE	20167 AFA
5	SAS LUCCIONI MOBILIER	20000 AJACCIO

## ■ Conformité des offres

Après examen, les offres sont déclarées conformes.

## ■ Demandes de précisions

Conformément à l'article 7.1 du règlement de la consultation, une demande de précisions a été adressée à l'ensemble des candidats afin qu'ils procèdent à la régularisation de leur DQE, en y reportant les prix de leur BPU tels que renseignés lors de la remise des offres.

## Critères de jugement des offres

Les critères retenus pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

Critères	Pondération
<b>1-Prix des prestations (analysé sur la base du montant total HT inscrit au DQE)</b>	<b>40.0 points</b>
<b>2-Valeur technique</b>	<b>25.0 points</b>
<b>2.1-Adéquation des produits</b> (qualité, variété de la gamme proposée : couleur et matériaux, robustesse et durabilité du mobilier, conformité aux normes et exigences ergonomiques, diversité et modularité des gammes proposées, adéquation avec les besoins courants de la collectivité) ; analysé sur la base du mémoire technique	15.0
<b>2.2-Disponibilité et délais de livraison</b> (niveau de stock et disponibilité des produits courants, délais moyens annoncés, capacité à proposer des alternatives rapides en cas de rupture)	10.0
<b>3-Organisation du service et réactivité</b>	<b>30.0 points</b>
<b>3.1-Réactivité et interventions sur site</b> (délai maximal d'intervention sur site, capacité à se déplacer fréquemment pour des besoins courants, réalisation de vérifications simples, capacité à proposer rapidement une solution adaptée, moyens humains et matériels mobilisés)	20.0
<b>3.2-Organisation du service</b> (qualité du suivi administratif et technique, disponibilité d'un interlocuteur unique, modalités de commande et de communication, gestion du SAV, retours...)	10.0
<b>4-Performances en matière de protection de l'environnement (contenu recyclé ou recyclable des matériaux, durabilité et réparabilité des produits, gestion des déchets d'emballage et reprise de l'ancien mobilier à la demande de la CAB)</b>	<b>5.0 points</b>

## Analyse des offres

### ■ Classement

Conformément à l'article 7.2 du RC, il est précisé que l'analyse des offres pourra être réalisée en deux phases : Dans un premier temps, les offres seront analysées au regard du critère n°3 « Organisation du service et réactivité ». À l'issue de cette première phase, les trois offres ayant obtenu les meilleures notes à ce critère seront admises à la phase d'analyse globale, portant sur l'ensemble des critères de jugement des offres.

Phase 1 :

Les offres sont classées en fonction des notes obtenues à l'issue de l'analyse du **critère n°3 : Organisation du service et réactivité**.

	<b>EMMANUELLI BUREAUTIQUE MICRO INFORMATIQUE</b>	<b>TRACORS</b>	<b>AME CORSE</b>	<b>SAS LUCCIONI MOBILIER</b>
Note obtenue au critère n°3 : Organisation du service et réactivité / 30 points	17.5	15	15	10
<b>CLASSEMENT</b>	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>3</b>

À l'issue de l'analyse menée au cours de la phase 1, la **SAS LUCCIONI MOBILIER** a été écartée de la procédure en raison de l'obtention de la note la plus basse au critère n°3.

Phase 2 :

Les offres restantes sont classées en fonction des notes obtenues à l'issue de l'analyse de chaque critère.

	<b>EMMANUELLI BUREAUTIQUE MICRO INFORMATIQUE</b>	<b>TRACORS</b>	<b>AME CORSE</b>
Montant DQE HT	8 864.76 €	6 634.85 €	6 195.00€
Note prix / 40 pts	27.95	37.35	40
Note valeur technique / 25 pts	18.75	13.75	16.25
Note organisation du service et réactivité / 30 points	17.5	15	15
Note performances en matière de protection de l'environnement / 5 points	5	2.5	5
<b>NOTE FINALE / 100</b>	<b>69.20</b>	<b>68.60</b>	<b>76.25</b>
<b>CLASSEMENT</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>1</b>

## Proposition d'attribution

Au vu de l'analyse des offres, il est demandé au Conseil communautaire de prendre acte de la décision de la Commission d'Appel d'Offres de l'attribution du marché « Fourniture, livraison et installation de mobilier de bureau » à la société **AME CORSE** (SIRET 890 442 551 00028) sise à 20167 AFA pour un montant maximum de 125 000,00 € HT (Montant DQE : 6 195.00€) pour une période initiale de 24 mois.